

Procès Luxleaks : les deux lanceurs d'alerte condamnés à de la prison avec sursis, le journaliste relaxé



Au terme d'un procès qui s'est déroulé en avril et mai, le parquet avait requis 18 mois de prison, éventuellement avec sursis, contre Antoine Deltour et Raphaël Halet.

L'ancien employé de la société d'audit PricewaterhouseCoopers Antoine Deltour, à l'origine du scandale LuxLeaks, a été condamné ce mercredi à 12 mois de prison avec sursis par la justice luxembourgeoise, et son ancien collègue Raphaël Halet à 9 mois avec sursis.

Edouard Perrin, le journaliste de France 2 qui avait dévoilé dans l'émission "Cash Investigation" les pratiques fiscales du Luxembourg grâce aux documents transmis par Antoine Deltour, a lui été relaxé.

Au terme d'un procès qui s'est déroulé en avril et mai, le parquet avait requis 18 mois de prison, éventuellement avec sursis, contre Antoine Deltour et Raphaël Halet. Ces deux anciens employés au Luxembourg de PwC avait permis la diffusion d'environ 30 000 pages dévoilant les pratiques fiscales de grandes multinationales installées au Luxembourg. Le cabinet d'audit PwC, qui s'était constitué partie civile dans ce procès, touchera un euro symbolique de dommage et intérêt.

[>>>> À lire aussi : Procès Luxleaks : les révélations sur les pratiques luxembourgeoises loin d'avoir épuisé les responsabilités dans l'évasion fiscale des multinationales](#)